



ÉVALUATIONS D'ÉCOLES :

TOUTES ET TOUS CONCERNÉ·ES

NOUS EXIGEONS LEUR ABANDON PUR ET SIMPLE !

Les évaluations d'écoles s'appuient sur la feuille de route du Conseil d'évaluation de l'école, mis en place par la loi Blanquer pour remplacer le CNESCO. Après une phase « d'expérimentation » cette année, le dispositif a vocation à se généraliser à l'ensemble des établissements scolaires sur 5 ans à partir de la rentrée prochaine. Le cadre d'évaluation des écoles, validé fin janvier 2022, prévoit en effet que, chaque année, 20% des écoles soient évaluées. **Que nous soyons concerné-es ou non cette année par ces évaluations, nous n'en voulons pas !**

QUELLES SONT CES NOUVELLES ÉVALUATIONS ?

Ces évaluations se déroulent en deux phases :

- d'abord **une phase d'auto-évaluation**. Dans le document parisien qui cadre ce dispositif, il est indiqué que l'auto-évaluation « engage non seulement les enseignants mais aussi l'ensemble des parties prenantes, y compris les élèves, dans la compréhension des enjeux, des actions menées, des décisions prises et de leur impact, et doit faire sens pour tous ». L'utilisation d'un questionnaire « de satisfaction » auprès des parents et des élèves pourrait amener à évaluer les attitudes et les pratiques des enseignant-es. Un tel outil changerait fondamentalement les relations entre les parents et les équipes en risquant d'instaurer un lien de clientélisme contraire aux missions et valeurs du Service Public. Parmi les documents à fournir par les équipes : « un tableau récapitulatif des orientations retenues, des actions envisagées, des indicateurs choisis pour mesurer leur degré d'atteinte et du plan de formation envisagé » ainsi qu'un « plan d'actions opérationnelles ».

- une **phase d'évaluation externe**, conduite par une équipe désignée par le DASEN (IEN d'une autre circonscription, directeur·trice d'une autre école, CPC ou même des « personnalités extérieures » à l'éducation nationale...) qui produira un rapport d'évaluation.

Nous considérons que ce qui est présenté s'apparente à ce qui est appelé « audit » dans le secteur privé. Les écoles parisiennes ont besoin de moyens supplémentaires, pas d'un nouvel outil de management ! Alors que la réflexion pédagogique des équipes en conseils des maîtres·ses et de cycle nous permet déjà d'ajuster nos pratiques professionnelles, que pourraient nous apporter ces nouvelles évaluations ? Elles représentent plutôt une charge de travail supplémentaire inutile, se révèlent extrêmement chronophages et sont empreintes d'un mode de gestion de nature à tendre considérablement les relations entre les équipes pédagogiques et divers acteur·trices de nos écoles.

Par ailleurs, la place donnée aux directeur·trices est problématique tant cette expérimentation les place à la fois en pilotes de l'auto-évaluation (à l'instar des chef·fes d'établissement), en principaux·ales auditionné·es lors de l'évaluation externe et en chef·fes d'orchestre pour mettre en musique les préconisations d'un rapport qui s'imposerait aux équipes, ce qui s'inscrit dans la droite ligne de la loi Rilhac récemment adoptée. La mise en place de ces évaluations est un nouveau pas dans l'instillation d'une véritable culture d'entreprise dans l'Éducation nationale.

Enfin, ces évaluations portent en elles un risque de casse du cadre national avec la multiplication de projets spécifiques à chaque école, ce qui n'est pas sans rappeler l'expérimentation marseillaise.

**Signons massivement la pétition intersyndicale pour l'abandon de ces évaluations d'écoles !
Exigeons l'abandon pur et simple de ces évaluations !**

